

Sandrans

Bulletin municipal février 2014



Bonne année



Au cœur de la Dombes



Communauté de
Chalaronne Communes
Centre

Éditorial

L'année 2013 s'est achevée, et j'espère, malgré les intempéries que tout s'est déroulé dans une bonne ambiance familiale, vous permettant de vous évader de la morosité ambiante.

Le mandat que les Sandranaises et Sandranais nous ont confié se termine à la fin mars. Le conseil municipal se joint à moi pour vous remercier de votre soutien durant ces cinq années.

Sachez que nous avons tous œuvré pour le bien de votre commune.

Cette année, je ne ferai pas la promotion de nos ouvrages afin d'éviter toute polémique et de rester conforme à l'article L -52-1 AL 2 en vigueur depuis septembre. Nos réalisations, vous les connaissez, ainsi que le travail accompli.

Cependant pour 2014, quelle que soit l'équipe municipale mise en place, il faudra :

- ✓ qu'elle fasse preuve de rigueur, de réalisme pour le budget, sachant que les dotations de l'état baisseront compte tenu des dettes de la nation :
- ✓ qu'elle ait du bon sens, de la droiture pour instruire les permis de construire dans le respect des lois, du PLU suite à la prochaine disparition des instructeurs des permis de construire de la DDT.

Bonne année à toutes et à tous.

Bernard OLLAGNIER
Maire de Sandrans

La mairie à votre service

Horaire de la mairie :

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- le mardi de 16h à 19h
- le jeudi de 9h à 12h
- le samedi de 9h à 11 h30

L'accueil téléphonique est assuré aux mêmes permanences que ci-dessus au 04 74 24 52 20

Rencontre avec les élus

Monsieur le maire, Bernard Ollagnier, assure une permanence tous les mardis soir de 17h00 à 19h00.

Une permanence est assurée par Madame et Messieurs les adjoints tous les samedis de 09h30 à 11h30

Monsieur le maire et les adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous au 04 74 24 52 20

Nouveaux habitants

Les personnes récemment installées dans la commune sont invitées à se faire connaître à la mairie.

C'est l'occasion de demander son inscription sur les listes électorales, qui doit avoir lieu avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Recensement

Le recensement est obligatoire pour les jeunes hommes et les jeunes filles.

Il s'effectue à la mairie du domicile, dans le mois d'anniversaire de leurs 16 ans.

Seules les personnes qui se sont présentées auprès de la mairie seront recensées.

Élections

Elections municipales, les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Elections européennes le dimanche 25 mai 2013.

Bureau de vote à la Mairie de Sandrans - salle du conseil municipal.

Location de la salle des fêtes

Tarifs 2014

Tout compris vaisselle et mobilier
Location d'une journée :

200 € : habitants de la commune

250 € : personnes extérieures
Location pour 2 journées :

250 € : habitants de la commune

320 € : personnes extérieures

Les associations de la commune peuvent retenir gratuitement la salle pour une réunion en semaine, et une fois par an le week-end sur demande pour une manifestation.

S'adresser en mairie pour tout renseignement

Etat civil 2012

Mariages :

21 Juillet : David Jean Jacques TRICOT et Anaïs BUET

Naissances

05 Janvier : Yohan CHOMETON-DELBANO

20 Janvier : Anna-Paloma FLAMIN

20 Avril : Manon, Liliane, Elisabeth COLOMB

11 Août : Zoé et Mélina MOLARD

17 Octobre : Anna FARINET

6 décembre : Grâce, Marie MICHELIN

Décès :

31 Janvier : Albert Elie PHILIPPON

06 Février : Hubert Maxime Antoine CERRUTI

08 Mai : Julien François Claudius ARCHENY

11 Août : Marcel Claudius MORELLET

21 Décembre : Chantal, Marie, Josèphe DENIS épouse VALETTE

Etat civil 2013

Mariages :

22 Juin : Eric Gilbert Marcel DEBOURG et Laurence PETIT

Naissances

11 Février : Héliéna MENAGER

07 Avril : Nina CHARRION

27 Mai : Kelly PESSE-GIROD

02 Juin : Cyrielle, Juliette LAROCHE

20 Juillet : Thomas BERTHAUD

23 Octobre : Thomas, Alexandre, David LAUMET

10 Décembre : Héloïse, Charlotte, Marie BRECHET

Décès :

14 Janvier : Albert, Joseph COPPIER

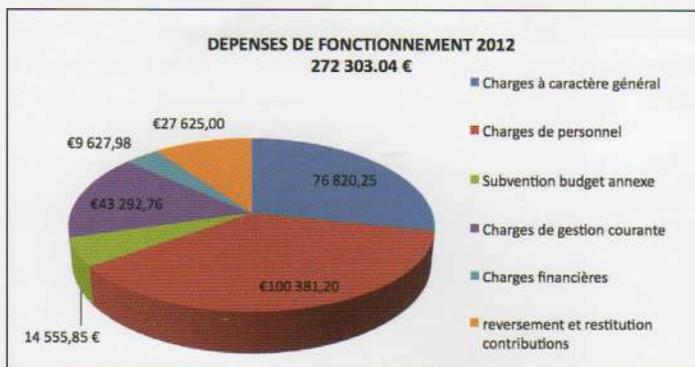
30 Juin : Gérard DURAND

1^{er} Novembre : Denise Françoise FAIZANT épouse JACQUEMOT

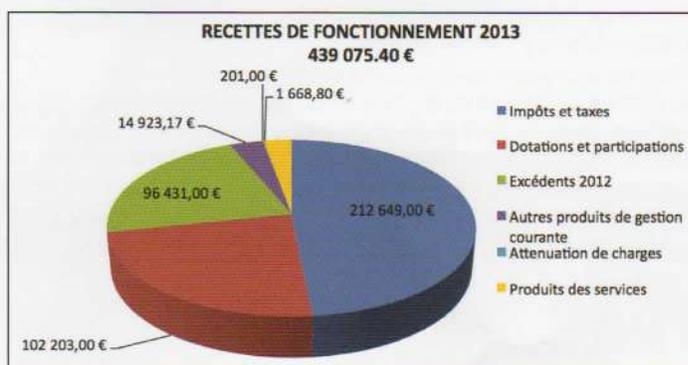
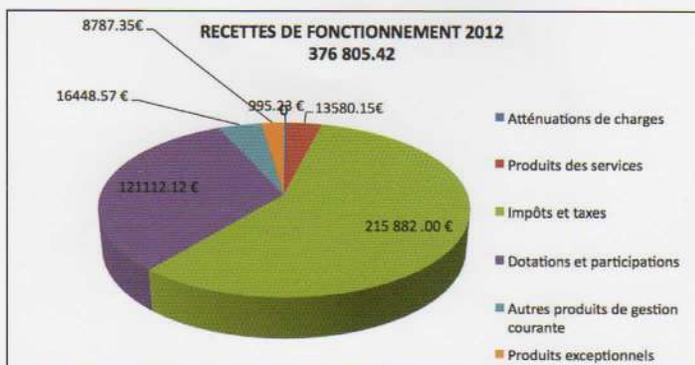
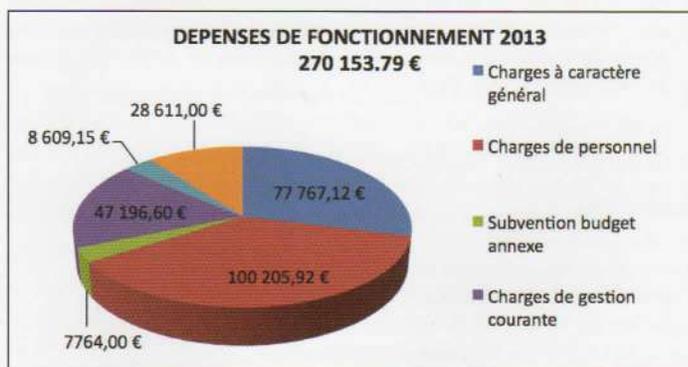
Des nouvelles de la commune

Commission Finances 2012

RESULTAT COMMUNE 2012

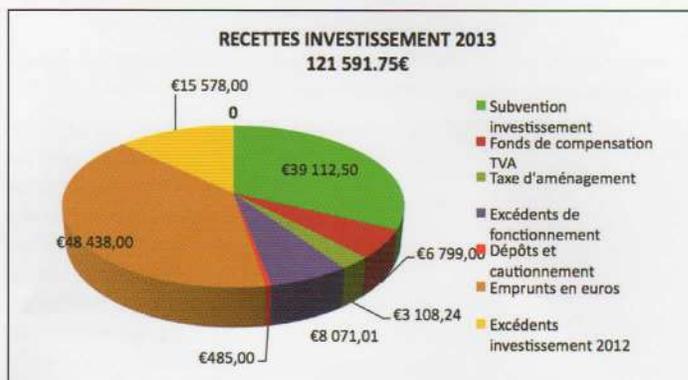
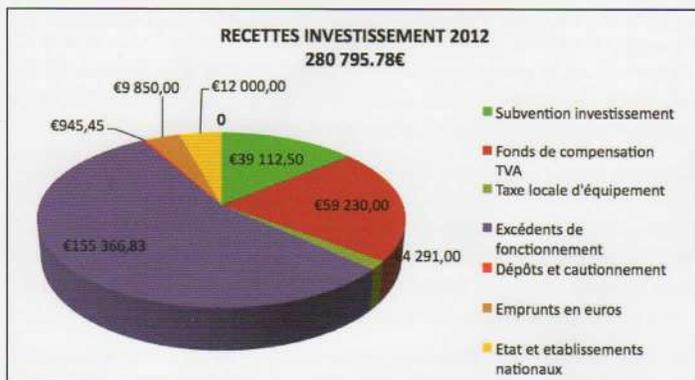
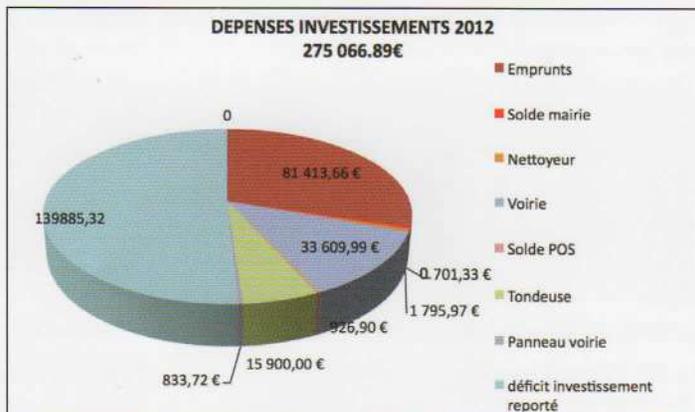


RESULTAT COMMUNE 2013



Résultat de fonctionnement : + 104 502,38 €

Résultat de fonctionnement : 168 921,61 €



Résultat d'investisemen : + 5 728,89 €

Résultat d'investissement : - 34 447,99 €

RESULTAT DE L'ANNEE 2012
+ 110 231,27 €

RESULTAT DE L'ANNEE 2013
+ 134 473,62 €

Résultats établis avant la clôture et le vote du compte administratif et ne tenant pas compte des restes à réaliser.

Des nouvelles de la commune

Commission Urbanisme

Depuis fin 2012, la commune a lancé la révision de son PLU pour être en conformité avec la loi sur l'urbanisme. La phase de diagnostic vient de se terminer et a été présentée mi-janvier aux diverses administrations associées. Une réunion publique d'information devrait être programmée sur le premier semestre 2014.

Commission Travaux

Année 2012

La route, Les Villanchières, qui dessert la zone artisanale a été en partie refaite. Du fait d'un trafic important de poids lourds et de tracteurs dû au silo de la collecte et de la Cuma. La décision a été prise de refaire une chaussée lourde. Un accord de participation financière a été trouvé avec Terre d'Alliance et la Cuma. Nous les en remercions.



Différents secteurs de routes ont été renforcés comme Le chemin de Moissonnière, Moulin des Champs, La Côte. Ainsi que l'élagage à la Botte, Grange Neuve, St Barthélémy, Moulin des Champs, La Côte, Les Vannières, Les Relandières et Petteland.

Des curages de fossés ont été effectués.

Pour des raisons de sécurité, la démolition de l'ancien Lavoir Communal ainsi que de la buvette du terrain de boules, qui menaçaient de tomber, a été décidé.

Suite à de nombreuses pannes de l'ancienne tondeuse, nous avons décidé de la remplacer par du matériel professionnel neuf.

Au cimetière cinq sépultures ont été relevé et la pose d'un ossuaire a été réalisée.

Année 2013

Au Gavignon la partie mitoyenne avec Bouligneux a été renforcée ainsi que la partie Gavignon/Moiroux.

Les 2/3 du parking de la Mairie/Ecole ont été réalisés en enrobé pour un meilleur confort des utilisateurs.

Les travaux d'élagage ont été réalisés par la Cuma de Sandrans au Foulx, Maréchal, Les Cornes, La Panissière, Millet, Moiroux, Malivert, Brouille, Quincieux, La Gélière. Les travaux sont terminés.

Au cimetière, les travaux pour l'installation d'un Columbarium vont débiter en 2014.

Le remplacement du tracteur était devenu une obligation. Un matériel neuf équipé d'une rototondeuse a été acheté. Notre employé peut intervenir plus régulièrement sur les accotements des routes communales.

Commission Environnement

Le projet de réhabilitation et mise aux normes de la lagune et du réseau d'assainissement arrive dans ses dernières étapes.



L'analyse vidéo du réseau a montré la nécessité de rénovation d'une partie de ce dernier essentiellement sur la partie unitaire. A la suite de cette étude, notre maître d'œuvre a pu élaborer le projet de réhabilitation et établir le dossier final « loi sur l'eau » qui est en cours de validation auprès des administrations associées (la DDT et l'ARS).

Une réunion récente entre la municipalité la société Arpège (maître d'œuvre) et la DDT a permis de lever les dernières interrogations.

La municipalité pourra prochainement lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux. Le début des travaux dans un premier temps pour sur le réseau peut être envisagé avant la fin de l'année.

Les maisons isolées ne pouvant être raccordées au réseau d'assainissement collectif doivent s'équiper d'une installation d'assainissement non collectif. La communauté de communes Châtillon centre a pris une compétence en matière de contrôle, de mise en conformité et de réhabilitation pour ce type d'installation. Un conseiller technique peut vous apporter conseils et soutiens.

Contact : Julien Trémeaud - Tél. 04 74 55 30 62

Commission Fleurissement



Comme chaque année, un petit groupe de « jardiniers » bénévoles aidé pour l'entretien par notre employé communal, a fleuri notre village avec plus de 2000 plants. Nous les remercions pour leur action et leur bonne humeur.

L'école maternelle, comme ces 4 dernières années, a été distinguée par le jury des villages fleuris, bravo à toutes ces petites « mains vertes ».

Commission Ecole

En Juin 2012, nous avons eu le départ de Madame Chaudy Dominique à la fin de l'année scolaire. Un pot de départ avait été organisé par la municipalité pour permettre aux enfants et parents de remercier « notre directrice » pour son travail effectué auprès des enfants pendant 14 ans et de lui souhaiter une bonne continuation dans sa nouvelle école.

A la rentrée de Septembre 2012, un nouveau directeur, Monsieur Calamarte Laurent, a pris ses fonctions au sein de l'école de Sandrans.

Un poste à mi-temps a été créé sur le RPI, pour renforcer l'équipe pédagogique et pour que nos enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions. Suite à un don d'une autre école et pour faciliter l'apprentissage des enfants, des ordinateurs sont venus compléter le parc informatique.



En 2012, l'installation d'un volet dans la salle de motricité a été posée,

En 2013, pour la sécurité des enfants, le portail d'entrée a été équipé d'une serrure.

La porte de la cantine garderie périscolaire a été mise aux normes, et différents achats d'équipements ont été effectués pendant ces 2 années.

Commission Animations/Associations

Chaque année nous nous réunissons avec les associations de la commune pour faire le point sur leurs différentes demandes. Nous leur expliquons les démarches à faire pour réserver les salles de la commune pour leurs réunions ou manifestations. Nous élaborons avec eux un calendrier des fêtes ou figurent toutes leurs manifestations, que vous trouverez dans ce bulletin.

Le traditionnel feu d'artifice tiré le Samedi 24 Août, a rencontré un vif succès. Nous tenons à remercier la gérante du camping, M^{me} Perini, pour l'animation qui a suivi ce feu d'artifice.

La vie de la commune

Le comité des fêtes

Fait marquant de cette année 2013 : la dissolution du bureau le 4 octobre 2013 avec le départ notamment du Président, Christian Nicolé, après 17 années au service de l'association.

Avant cet évènement, les manifestations habituelles ont été assurées :

- ✓ Dimanche 3 février 2013 : concours de coinche ouvert principalement aux habitants de Sandrans et de Relevant,
- ✓ Samedi 1er juin 2013 : farfouille
- ✓ Samedi 15 juin 2013 : intervillages Sandrans / Relevant sous la forme d'un concours de pétanque remporté par Sandrans pour les adultes et Relevant pour les enfants
- ✓ Samedi 14 septembre 2013 : confection et vente de tartes cuites au feu de bois



Lors de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2013 au cours de laquelle le bureau de Christian Nicolé a officialisé sa démission et distribué une majeure partie de ses fonds aux associations de la commune (Sou des Ecoles, Cantine/Garderie périscolaire, Club Loirsirs et Rencontres), une nouvelle équipe était déjà prête à repartir à zéro, avec à sa tête, Christophe Michallet.

Pour répondre aux ambitions de cette équipe :

- ✓ De nouveaux statuts ont immédiatement été votés permettant d'élargir le périmètre de l'association aux activités sportives et culturelles.
- ✓ Deux branches ont été distinguées financièrement, garantissant ainsi l'autonomie de chacune :
 - L'une pour les manifestations destinées à l'animation du village,
 - L'autre pour la Zumba

C'est ainsi que l'activité Zumba s'est mise en place tous les lundis soirs de 20h à 21h30 à la salle des fêtes, prêtée gracieusement par la municipalité, avec un professeur diplômé d'état, Rochdi Mekni. En moyenne 25 adeptes féminines se déplacent chaque lundi soir. Bien qu'il nous manque des messieurs, c'est plutôt un succès !

En outre, la première et nouvelle manifestation a eu lieu le samedi 23 novembre : pour fêter l'arrivée du beaujolais nouveau l'association a proposé des saucissons cuits au vin accompagnés de pommes de terre vapeur. Satisfaits du résultat, les membres du bureau ont déjà indiqué que l'opération sera renouvelée l'an prochain.

Bien entendu d'autres rendez-vous sont programmés ou à l'étude sur l'année 2014, en autonomie ou en partenariat avec d'autres associations. Nous vous invitons à consulter le calendrier des manifestations, joint avec ce bulletin municipal.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2014 et que cette nouvelle année soit aussi festive que 2013.

L'école

L'école de Sandrans souhaite à ses élèves et leurs proches ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

48 élèves sont inscrits à l'école de Sandrans, en regroupement pédagogique avec l'école de Relevant.

La classe des petites et moyennes sections de Madame FANGET, assistée par Madame BIDARD (ATSEM) compte 25 élèves, tandis que la classe de grande section et CP de Monsieur CALAMARTE compte 23 élèves.

Dans le cadre du dispositif "plus de maîtres que de classes", Madame MATHIEU intervient deux matins par semaine (lundi et mardi).

Les horaires de l'école sont :

- ✓ Le matin : 8h55-11h55
- ✓ L'après-midi : 13h15-16h15

Pour toute information, veuillez-nous joindre au 04.74.24.54.55 ou par mail : ce.0010685p@ac-lyon.fr

L'équipe enseignante

Le sou des écoles

Le Sou des écoles de Relevant et Sandrans est une association de bénévoles qui organise de nombreuses manifestations avec pour objectif de participer au financement des projets pédagogiques des deux écoles telles que sorties scolaires, activités sportives, classe découverte, fête de Noël, etc

Les ressources financières de l'association s'appuient sur les cotisations des familles, les subventions des mairies, et les bénéfices générés par les manifestations.

Ces évènements permettent aussi d'animer le village comme le carnaval dans Sandrans proposé à tous les habitants des deux communes. Cette année pour parfaire cette manifestation un lâché de ballon sera offert aux enfants des écoles. En outre, le loto, la soirée choucroute, les ventes de tarte et de fleurs permettent aux résidents de tous âges de participer.

C'est toujours dans une ambiance sympathique que le groupe se réunit environ une fois par mois pour planifier et organiser les différents rendez-vous.

Cette année le bureau a enregistré beaucoup de départ, nous sommes donc à la recherche de nouveaux membres.

Le bureau pour l'année scolaire 2013 / 2014 :

Anne-Hélène MOUGEL :	Présidente
Thomas DECHER :	Vice-président
Karine LOUVET :	Trésorière
Aline LEGAY :	Trésorière adjointe
Karen CARRY :	Secrétaire
Jérôme MOLARD :	Secrétaire adjoint
Sandra FONTAINE :	Membre actif
Maryline JACON :	Membre actif

Le Sou des Ecoles adresse ses remerciements aux parents, enseignants, commerçants, aux associations partenaires et aux municipalités pour leurs soutiens et encouragements.



La vie de la commune

Association Cantine-garderie du RPI Relevant Sandrans



L'année écoulée a été une année de travail des deux associations pour arriver à fusionner en une seule structure. Nous avons été accompagnés dans cette démarche par l'Agence

liaison et le conseil aux associations (AGLCA) de Bourg en bresse qui a ensuite mandaté le cabinet CAPE Conseil de Saint Etienne pour affiner le projet. L'étude a permis une remise à plat du fonctionnement des deux associations, une réécriture des statuts, des contrats de travail, une redéfinition des activités, des fiches de postes pour les salariés, ainsi qu'un organigramme interne pour la répartition des tâches. Le but étant de pérenniser sur un long terme le service apporté aux familles et de faciliter les rapports avec ces dernières en ayant un interlocuteur unique.

Ce choix a été motivé en réaction aux problèmes de fonctionnement interne des deux associations, à l'essoufflement et plus particulièrement au manque de mobilisation bénévole mettant en péril les services : en effet la garderie ne comptait que trois membres à son bureau, toutes trois démissionnaires.

En cette rentrée 2013-2014 la nouvelle association fusionnée prend ses marques mais reste dans le besoin d'un investissement de nouveaux parents pour permettre une organisation optimale et une répartition du travail acceptable pour les bénévoles, car la cantine et la garderie fonctionnent au quotidien, emploient 4 salariés, une gestion de tous les jours qui demande un investissement important. Il est indispensable que de nouveaux parents viennent renforcer l'équipe actuelle pour que les services fonctionnent dans de bonnes conditions et pour encore de nombreuses années. Nos enfants en seront les premiers satisfaits !

Club « Loisirs et Rencontres »

Les adhérents du Club se réunissent le jeudi après-midi tous les 15 jours à la salle des fêtes dans la bonne humeur et la détente, autour de différents jeux : cartes, triominos, etc...

Les anniversaires avec gâteaux et pétillant rythment agréablement et joyeusement ces rencontres.

Le mardi après-midi tous les 15 jours également et si le temps le permet un groupe d'adhérents, marcheurs chevronnés partent sillonner des sentiers pédestres.



Notre association compte 34 adhérents.

A noter notre prochain concours de coinche le samedi 15 février 2014. Nous remercions Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour la subvention et le prêt des salles.

CCAS

Le bureau du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) se compose de : Monsieur le Maire Bernard Ollagnier, Christelle Thomasson, Simone Dupland, Isabelle Guigou, Michelle Bernard, Colette Bessard, Robert Grand.

Le CCAS se réunit semestriellement pour établir et approuver le budget.

Comme chaque année, le CCAS organise avec la participation de la commune, le repas des personnes de plus de soixante-cinq ans, à l'Auberge de la Voûte. C'est une journée agréable et très conviviale pour tous les participants. Pendant des années, le Comité des Fêtes s'occupait d'amener un panier garni pour ceux qui ne peuvent pas venir au repas pour des raisons médicales. D'un commun accord, nous avons décidé que le CCAS s'occuperait dorénavant. Ce dernier remercie le Comité des Fêtes pour son implication au sein de notre commune.

Tous les membres du CCAS sont à l'écoute de la population en cas de besoin. Les demandes d'aides éventuelles doivent se déposer au secrétariat de la mairie.



Vivre ensemble

Bruits

Extrait de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 portant réglementation des bruits de voisinage.

Propriétés privées, article 14 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation

de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ♦ les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- ♦ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- ♦ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Chiens

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon prolongée ou répétée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin. La divagation des chiens est formellement interdite et passible d'amende. Ils ne doivent pas sortir des propriétés privées au passage des voitures, des vélos ou des piétons.

La collecte des déchets

Ramassage des déchets ménagers

Le ramassage des déchets ménagers s'effectue une fois par semaine le lundi matin.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la redevance incitative se substitue à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui était prélevée avec la taxe d'habitation. Cette redevance sera calculée en fonction du nombre de levées et du poids des bacs.

Il est rappelé que la collecte s'effectue dans des bacs conformes aux normes EN840-1 à 840-6 et munis d'une puce d'identification, à retirer auprès de la Communauté de Communes.

Pour tout renseignement (retrait des puces d'identification, achat de poubelle et questions diverses sur les modifications des tournées), contactez le service déchets au 04 74 55 98 22.

Vos efforts de réduction et de tri des déchets ont permis de maîtriser les dépenses affectées au budget déchets de la Communauté de Communes. En effet, la diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles est estimée à 23% en 2013 au profit des collectes en déchèterie et sur les points recyclage.

Les conseillers communautaires ont décidé de ne pas augmenter les tarifs de la redevance incitative pour l'année 2014 malgré les augmentations prévues du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles et le passage du taux de TVA de 7 à 10%.

Par ailleurs, suite au bilan de la première année de facturation et aux remarques des usagers du service, les conseillers communautaires ont modifié le nombre minimal de présentations du bac facturées en le passant de 12 à 10 par an.

Tri sélectif des déchets

Pour aider au recyclage, 2 points d'apport volontaires (PAV) sur le site la Croix et le site de l'Etang communal pour la collecte sélective des déchets sont installés sur notre commune :

Containers bleus : journaux et magazines (enlever les films plastiques)

Containers jaunes : emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastiques, les boîtes en carton

Containers verts : le verre (bouteilles, bocaux pas d'ampoules électriques)

Le PAV situé à la croix fait parfois l'objet de dépôts en dehors des containers voir de dépôts d'ordures ménagères. Pour maintenir l'emplacement propre et

pour le respect de tous, ce genre d'attitude peu citoyenne est à proscrire. Merci de respecter ces règles de savoir vivre. Lorsque les colonnes sont pleines, il est demandé aux habitants de Sandrans de bien vouloir ramener chez eux les différents déchets.

Principal point noir de l'année 2013 : l'augmentation constante des erreurs de tri. En effet, près d'un déchet sur trois déposé dans les colonnes de tri sélectif a été refusé sur la chaîne de tri entraînant pour la Communauté des surcoûts importants. Ces erreurs sont également préjudiciables à la sécurité des personnes en charge du tri des déchets.

Ne sont donc pas à mettre dans les colonnes de tri :

- ✓ les sacs d'ordures ménagères,
- ✓ les barquettes plastiques ou polystyrènes (barquettes de viande ou de fromage...),
- ✓ les films et sacs plastiques,
- ✓ les pots de produits laitiers (pots de yaourt, pots de crème...),
- ✓ les emballages non vidés,
- ✓ les textiles (vêtements, chaussures, chiffons...),
- ✓ les objets divers (cintres, casseroles, CD, équipements électriques ou électroniques...)
- ✓ ...

Réduire ces erreurs de tri est un enjeu important pour la maîtrise des tarifs de la redevance incitative.

La déchetterie, située au lieu-dit « La Champaye », près de la station d'épuration de Chatillon sur Chalaronne, accueille gratuitement les particuliers des communes du territoire Chatillon Centre dont Sandrans fait partie.

Les déchets acceptés pour les particuliers sont : Encombrants, Ferraille, Appareils électroménagers Gros cartons, Déchets verts, Piles, Batteries, Pneus, Néons, Gravats inertes, Peintures, Solvants, Huiles de vidange, etc...

Jours et heures d'ouverture de la déchetterie.

Depuis fin 2013, un chalet du réemploi a été installée sur la déchetterie.

Collecter, valoriser et réutiliser des objets pour leur donner une deuxième vie, c'est le principe des ressourceries. A partir du printemps 2014, une ressourcerie sera ouverte à Bourg-en-Bresse grâce au travail de six collectivités dont la Communauté de Communes Chalaronne Centre.

Afin de pouvoir collecter des objets sur la déchèterie de Châtillon, un chalet du réemploi a été installé et sera opérationnel d'ici quelques mois. Les enjeux de la ressourcerie et les modalités de dépôts d'objets valorisables à la déchèterie vous ont été présentés dans le dernier numéro de la lettre d'informations Trions Malin.

Horaires d'ouverture de la déchèterie Chalaronne Centre - lieu-dit « La Champaye » à Châtillon-sur-Chalaronne

	Du 01 octobre au 31 mars	Du 01 avril au 30 septembre
Du lundi au samedi	10h00 – 17h00	10h00 – 18h30

Un doute, une question ? N'hésitez pas à contacter le service Déchets à la Communauté de Communes Chalaronne Centre

100, avenue Foch – 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
04 74 55 98 22 ou service.dechets@cc-chalaronne-centre.org

CALENDRIER DES FETES POUR L'ANNEE 2014

Samedi 11 Janvier : « Vœux du Maire » à la salle des fêtes.

Samedi 15 Février : « Concours de Coinche » organisé par le Club Loisirs et Rencontres.

Samedi 22 Février : L'après-midi « Carnaval pour les enfants » organisé par le Sou des Ecoles et la Cantine/Garderie Périscolaire.

Le Soir « Repas dansant » organisé par la Cantine/Garderie Périscolaire et le Sou des Ecoles.

Samedi 22 Mars : « Fête des Conscrits » organisée par le Comité des Fêtes.

Samedi 12 Avril : « Loto » en soirée organisé par le Sou des Ecoles.

Vendredi 25 Avril et le 16 Mai :

« Vente de fleurs et plants de légumes » organisée par le Sou des Ecoles à Relevant.

Samedi 21 Juin : « Intervillage et Fête de la musique » organisés par le Comité des Fêtes, le Sou des Ecoles et les Pompiers de Relevant à Sandrans.

Vendredi 27 Juin : « Kermesse » à Relevant.

Samedi 23 Août : « Feu d'artifice » à l'étang Cocagne.

Samedi 13 Septembre : « Vide Grenier et marché de la création » organisés par le Comité des Fêtes.

Vendredi 31 Octobre : « Fête d'Halloween » organisée par le Comité des Fêtes.

Samedi 22 Novembre : « Fête du Beaujolais » organisée par le Comité des Fêtes.

Décembre 2014 : Repas du CCAS

Aides aux familles

☉ Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Le service d'Aide à Domicile est géré par l'association locale de Saint Trivier sur Moignans. Ses services s'adressent aux familles, aux personnes handicapées et aux personnes âgées pour leur apporter aide et soutien.

L'association propose également d'autres services : travaux ménagers, portage de repas, téléassistance, garde d'enfant, garde de jour, de nuit, jardinage, bricolage, mandataire (particulier/employeur). Elle met à disposition de chacun deux nouveaux services : transports accompagnés et repassage.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de bénévoles et de salariées.

Renseignements - Maison des Services ADMR

Tél. 04 74 55 95 65

258 Route de Châtillon à Saint Trivier sur Moignans
ouverte de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
le vendredi de 13 h 30 à 16 h 00

messagerie : admr-saint-trivier@wanadoo.fr

Site internet : www.st-trivier-moignans.fede01.admr.org

☉ ADAPA

Depuis 50 ans, l'A.D.A.P.A. accompagne au quotidien les personnes fragilisées, malades, handicapées, âgées pour leur permettre de mieux vivre à domicile.

- Aide à la personne (toilettes, levers/couchers, habillage, repas, prise de médicaments...),
- Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du linge et du cadre de vie),
- Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle,

Nous pouvons également proposer d'autres services tels que de petits travaux de jardinage et de bricolage. Quelle que soit leur situation, nous proposons un service adapté grâce à nos équipes polyvalentes, encadrées et formées, intervenant 7 jours / 7, soirs et WE.

La responsable du secteur se déplace à domicile gratuitement et sans engagement. Elle évalue les besoins, informe des droits et recherche les financements possibles...

Contactez Mme Sonia JAMBON

6, rue du faubourg des Dombes - 01140 THOISSEY,
Tél : 04 37 55 09 73 / Fax : 04 37 55 13 17
(s.jambon@adapa01.com)

Permanences ADAPA	Bureau de Thoisse y le jeudi de 10h à 12h Foyer « Le Triolet » de Vonnas le lundi de 14h à 16h Mairie de Montmerle s/ Saône le mardi de 9h à 11h (Tél. 04 74 06 20 24)
--------------------------	---

☉ CLIC des 3 cantons

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique - CLIC - est porté par l'hôpital local de Châtillon sur Chalaronne. Il intervient sur les cantons de Châtillon, Saint Trivier et Thoisse y.

Les types de demandes s'articulent autour de deux objets principaux : l'accès aux droits (APA, aides administratives et financières...) et le maintien à domicile. Les demandes sur les structures d'accueil sont également très nombreuses.

L'activité du CLIC porte également sur l'information et la communication lors des assemblées générales des associations de personnes âgées, dans les écoles de formation ou lors d'actions collectives.

Mme DEPARDON, responsable, assure l'accueil à l'hôpital local de Châtillon ou à la Mairie de Saint Trivier lors de ses permanences.

Renseignements sur les jours et horaires

de réception ou de permanence : 04 74 55 15 39

► Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, deux services accessibles en permanence sont mis à votre disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur votre dossier.

Par INTERNET www.ainscaf.fr

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

Par TELEPHONE 0 820 25 01 10

(0,112 € TTC par mn)

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

- Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.
- Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement).

du lundi au vendredi de 9 h à 16 h

- Pour contacter un technicien conseil assurant le traitement des dossiers, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le par E-mail à partir du site Internet Caf ou par courrier.

A votre disposition

Relais Assistantes Maternelles Ludothèque « Brin de Malice »

Parents, assistantes maternelles Catherine Brugniaud peut vous renseigner.
Communauté de Communes Chalaronne Centre,
100 avenue Foch 01400 Châtillon-sur-Chalaronne Tél : 04 74 55 30 62

Correspondant de presse local pour la commune de Sandrans

Le Progrès : Dominique DUBREUIL
Tél. : 06 81 60 94 88 - mail : d.dubreuil@infonie.fr

La Voix de l'Ain : Fabrice THOMASSON
Tél. : 06 79 19 88 17 - mail : fabrice.thomasson01@hotmail.fr

Nous remercions les auteurs des articles pour leur pertinence et leur disponibilité.
Directeur de la publication : Eric Schneider - Coordination : Commission communication
Imprimé à 300 exemplaires par Multitude 01 Châtillon

Relais Services Publics

Immeuble Chalaronne Centre, 100 avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne,
Tél : 04 74 55 30 62 / Télécopie : 04 74 55 16 75
Courriel : relais-services-publics@cc-chalaronne-centre.org

Horaires d'ouverture du Relais Services Publics

Mardi : 9h00-12h00 / 13h30-18h45
Mercredi : 9h00-12h00 - Jeudi : 9h00-13h00 / 13h45-16h30
Vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Un poste informatique est mis gracieusement à votre disposition pour consulter les offres d'emploi et effectuer vos démarches administratives.